

Conseil Municipal de CAMBRAI
Séance Publique du 28 Juin 2021 à 18 heures

PROCES-VERBAL

Etaient Présents

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLEE Maire-Adjointe ;
M. François WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS ; Mme DROBINOHA ;
M. DHENIN ; Mme WIART ; M. SIMEON ; M. DOBREMETS Adjoint au Maire
M. BAVENCOFFE ; Mme DEMONTFAUCON ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ;
Mme CARDON ; Mme LIENARD ; Mme CAFEDE (à c/ du 2nd objet) ; Mme SAYDON ;
M. LAURENT ; M. TRANOY ; M. SIMPERE ; M. Laurent WIART ;
Mme BRIQUET ; M. SIEGLER (à c/ du 30^{ème} objet) ; M. VAILLANT ; Mme DESMOULIN ; M. DERSASSE ; M. MAURICE ;
Mme BURLET ; M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERY

Absents excusés

M. MOAMMIN qui a donné procuration à M. P. A VILLAIN
M. BARTKOWIAK qui a donné procuration à M. LE MAIRE
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à Mme LIENARD
Mme CHATELAIN qui a donné procuration à Mme WIART
Mme CAFEDE (jusqu'au 1er objet)
M. SIEGLER (jusqu'au 29^{ème} objet)

NOMINATION DU SECRÉTAIRE POUR LA SÉANCE

Monsieur VAILLANT est nommé secrétaire.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 AVRIL 2021

Le procès-verbal de la séance est adopté.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU C.G.C.T

M. LE MAIRE – Rapporteur

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET PRINCIPAL. COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020. COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal vote et arrête le compte administratif 2020 et le compte de gestion de M. le Receveur municipal qui font apparaître un besoin de financement de la section d'investissement de 5 176 918.05 € et un résultat de fonctionnement à affecter de 8 611 731.85 €.

Votes contre : Mme DESMOULIN M. LEROUGE
 M. DERSASSE M. PHILIPPE
 M. MAURICE Mme DESSERY
 Mme BURLET

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET PRINCIPAL. AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 comme suit :

- Soit en excédent de fonctionnement reporté :
R 002 : 3 434 813.80 €
- Soit en section d'investissement (réserves) pour financer les investissements :
R 1068 : 5 176 918.05 €

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget supplémentaire qui prend en compte les reports de l'exercice précédent (résultats et restes à réaliser) ainsi que les ajustements de crédits des prévisions au budget primitif tant en recettes qu'en dépenses.

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES

- a) Adoption du compte administratif et du compte de gestion*
- b) Affectation du résultat 2020*

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe « service extérieur des pompes funèbres ».

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif 2020, à savoir, un résultat de clôture à zéro, aucune affectation de résultat n'est présentée.

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

- a) Adoption du compte administratif et du compte de gestion*
- b) Affectation du résultat 2020*
- c) Budget supplémentaire 2021*

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe de l'exercice 2020 « service de distribution d'eau potable ».
- d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 comme suit :
 - Soit en excédent de fonctionnement reporté :
R 002 : 43 811.81 €
 - Soit en section d'investissement pour financer les investissements :
R 1068 : 74 079.42 €
- d'approuver le budget supplémentaire « service de distribution d'eau potable » pour l'exercice 2021 qui reprend les résultats dégagés au Compte Administratif 2020 ainsi que les ajustements de crédits des prévisions au budget primitif tant en recettes qu'en dépenses

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. BASE DE TOURISME FLUVIAL

a) Adoption du compte administratif et du compte de gestion

b) Affectation du résultat 2020

c) Budget supplémentaire 2021

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe de l'exercice 2020 « base de tourisme fluvial ».

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif 2020, à savoir, un résultat de clôture à zéro, aucune affectation de résultat n'est présentée.

- d'approuver le budget supplémentaire « base de tourisme fluvial » pour l'exercice 2021 qui reprend les résultats dégagés au Compte Administratif 2020 ainsi que les ajustements de crédits des prévisions au budget primitif tant en recettes qu'en dépenses.

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. THEATRE, SALLES MUNICIPALES ET BATIMENTS COMMUNAUX A USAGE COMMERCIAL

a) Adoption du compte administratif et du compte de gestion

b) Affectation du résultat 2020

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe « Théâtre, salles municipales et bâtiments communaux à usage commercial ».

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif 2020, à savoir, un résultat de fonctionnement équilibré, aucune affectation de résultat n'est présentée.

COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'EXERCICE 2021. RESTAURATION

a) Adoption du compte administratif et du compte de gestion

b) Affectation du résultat 2020

c) Budget supplémentaire 2021

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'adopter le compte administratif et le compte de gestion du budget annexe « restauration ».

Compte tenu des résultats constatés au compte administratif 2020, à savoir, un résultat de fonctionnement nul, aucune affectation de résultat n'est présentée.

- d'approuver le budget supplémentaire « base de tourisme fluvial » pour l'exercice 2021 qui reprend les résultats dégagés au Compte Administratif 2020 ainsi que les ajustements de crédits des prévisions au budget primitif tant en recettes qu'en dépenses.

**COMPTABILITE COMMUNALE. BUDGET ANNEXE. PARTICIPATIONS,
SUBVENTIONS ET AVANCES REMBOURSABLES 2020**

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

Selon les dispositions de l'article L 2224.1 du code général des collectivités territoriales, les budgets des services publics à caractère industriel ou commercial exploités en régie, affermés ou concédés, doivent être équilibrés en recettes et en dépenses.

L'exercice budgétaire n'étant pas clôturé, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver les participations plafonds. Des états liquidatifs seront fournis en clôture d'exercice afin de justifier les équilibres réels et les versements s'y rattachant.

Subventions d'équilibre de fonctionnement :

		Inscriptions budgétaires
67441	Subvention aux budgets annexes	
020.11	Théâtre et Location de salles	
67441	Subvention aux budgets annexes	
026.2	Pompes funèbres	
67441	Subvention aux budgets annexes	682 950.00
251.1	Restaurant scolaire	
67441	Subvention aux budgets annexes	8 070.00
414.1	Capitainerie	

Avance remboursable :

		Inscriptions budgétaires
276351	Subvention aux budgets annexes	11 880.00
414.1	Capitainerie	

Subventions d'équilibre d'investissement :

		Inscriptions budgétaires
2041632	Subvention équipement	37 700.00
251.1	Restaurant scolaire	

COMPTABILITE COMMUNALE. TRANSFERT DE GARANTIES D'EMPRUNTS

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

Par courrier du 30 avril 2021, la SA du Hainaut a informé la ville du transfert de son patrimoine à la société SIGH. En raison de ce transfert, la SA du Hainaut a sollicité la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a accepté, le transfert des prêts.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les garanties d'emprunts déjà accordées.

**COMPTABILITE COMMUNALE. DEMANDE DE GARANTIES D'EMPRUNTS.
FINANCEMENT D'UNE OPERATION DE CONSTRUCTION DE 12 LOGEMENTS
SITUES 42 RUE JEAN MERMOZ A CAMBRAI**

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

Dans le cadre du financement d'une opération de 12 logements situés 42 rue Jean Mermoz à Cambrai, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder la garantie de la ville à CLESENCE, Groupe Action Logement.

COMPTABILITE COMMUNALE. RATIFICATION DES SUBVENTIONS

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide du versement des subventions aux associations, clubs ou autres organismes à raison de :

- 47 700,00 € en subventions de fonctionnement ;
- 77 628,00 € en subventions exceptionnelles.

MISE EN PLACE D'UNE DOTATION D'ACTION TERRITORIALE (DAT) DANS LE CADRE DU PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT BREAK POVERTY

Mme DELEVALLEE – Rapporteur

Au-delà du Programme de Réussite Educative dans lequel la ville est engagée depuis de nombreuses années, le conseil municipal avait délibéré récemment sur le développement des politiques en faveur de l'insertion des jeunes par l'emploi.

Dans la continuité, la ville s'est vue proposer un partenariat avec la Break Poverty Fondation.

Cette fondation a pour vocation de prévenir de la pauvreté et du déterminisme social par le biais d'actions portant sur le soutien à la petite enfance, le décrochage scolaire et l'accès au 1er emploi.

Aussi pour la mise en place de ce partenariat de 3 ans, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. Le Maire à signer la charte d'engagement avec l'institut Break Poverty Fondation.

MON CENTRE VILLE A UN INCROYABLE COMMERCE. DEMANDE DE SUBVENTION

M. DOBREMETZ – Rapporteur

La ville de Cambrai poursuit son accompagnement du commerce local de proximité. A ce titre, sa candidature a été retenue pour accueillir, les 2 et 3 juillet 2021, l'évènement « Mon centre-ville a un incroyable commerce ».

Il s'agit d'un programme de création et d'accélération d'entreprises qui place, au cœur du développement économique local, le commerce et l'artisanat de centre-ville, et principalement les activités indépendantes.

Développé depuis 2018 exclusivement par les agences AUXILIA CONSEIL et VISIONARI, en partenariat avec « Le Bon Coin », dans les villes retenues au titre du programme national « Action Cœur de ville », ce concours de créations d'entreprises peut-être financé, à hauteur de 10 000 euros par la Banque des Territoires.

En conséquence, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à solliciter la dite subvention auprès de la Banque des Territoires et signer les actes nécessaires.

VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE BS310 RUE DE CREVECOEUR : BARRIERE FONCIERE

Mme GAILLARD – Rapporteur

La parcelle BS310 d'une superficie d'environ 73m², située rue de Crèvecœur appartient à la commune de Cambrai.

Cette parcelle, située en front de rue, est une bande enherbée nécessitant d'être entretenue. Elle enclave par ailleurs une parcelle privée, cadastrée BS309, intéressant Madame Sandrine LEGROS, potentielle acquéreuse, à la condition qu'elle puisse être accessible.

Pour ce faire, Mme LEGROS a demandé à la Ville de lui céder la parcelle en façade.

Une première offre, correspondant à l'évaluation des services fiscaux de juin 2020, s'élevant à deux mille six cents euros (2 600 €), frais d'acte à sa charge, lui a été faite.

Après négociations, l'offre a été ramenée à deux mille euros (2000 €), frais d'acte à la charge de l'acquéreur, que Mme LEGROS a accepté.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de la vente de la parcelle cadastrée BS310, située rue de Crèvecœur, à Mme Sandrine LEGROS ;

- d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette vente avec Mme Sandrine LEGROS ;

- de prévoir au budget la ligne de recette correspondante.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX TRAVAUX SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE / FONDS DE CONCOURS AVENUE DE DUNKERQUE, RESIDENCE D'ESNES (RUE ERNEST COUTEAUX ET MATISSE), RUE NEUVE DES CAPUCINS

Mme GAILLARD – Rapporteur

La commune est adhérente au Syndicat Mixte De l'Energie du Cambresis (SIDEK) qui exerce notamment pour son compte, la compétence d'électricité. Il a pour mission de poursuivre l'étude et la réalisation de tous les travaux nouveaux ou d'amélioration de distribution publique d'énergie électrique dans l'arrondissement de Cambrai.

Selon le type d'opération, la commune verse des participations aux travaux.

Lors de la séance du Comité Syndical du 2 avril 2019, le Bureau syndical, en charge de la programmation des travaux, a reçu délégation sur les fonds de concours.

La Ville souhaite que le SIDEK réalise des travaux d'électrification avenue de Dunkerque, résidence d'Esnes (rues Ernest Couteaux et Matisse) et rue Neuve des Capucins.

Il convient pour cela de délibérer de manière concordante.

Le financement prévisionnel de ces opérations est le suivant :

Opération	Montant global prévisionnel	Participation SIDEDEC (25%)	Participation Ville (fonds de concours 75%)
Avenue de Dunkerque	35 000 € HT	8 750 € HT	26 250 € HT (plafond)
Rues Ernest Couteaux et Matisse (Résidence d'Esnes)	165 000 € HT	41 250 € HT	123 750 € HT (plafond)
Rue Neuve des Capucins	5 000 € HT	1 250 € HT	3 750 € HT (plafond)

En conséquence, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement d'un fonds de concours au SIDEDEC, à hauteur de 75% du montant hors taxe des travaux, dans le cadre de la réalisation des travaux susvisés et conformément aux éléments repris dans le tableau ci-dessus ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire et à prévoir au budget les lignes de dépenses correspondantes.

VENTE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AR441, RUE DE L'ESCAUT A LA SCI ESCAUT IMMO

Mme GAILLARD – Rapporteur

La Ville de Cambrai est propriétaire de la parcelle cadastrée section AR numéro 441 rue de l'Escaut.

Celle-ci lui a été restituée le 28 novembre 2018 par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), suite au transfert du projet de construction du nouveau centre de secours vers un autre site.

En novembre 2016, le SDIS, alors propriétaire, a transmis son accord à Messieurs Brahim et Tarik MOAMMIN pour l'acquisition partielle de cette parcelle sur environ 1200 m² au montant de 22 000 (vingt-deux mille) euros soit 18,33 €/m², frais de notaire et géomètre à la charge de l'acquéreur.

Depuis 2017, plusieurs échanges ont eu lieu entre la Ville de Cambrai, devenue propriétaire, et Messieurs MOAMMIN, représentants la SCI (Société Civile Immobilière) « ESCAUT IMMO », porteuse du projet d'acquisition.

Ce projet consiste désormais pour la SCI « ESCAUT IMMO » en l'acquisition d'environ 2500 m² pour la création :

- d'un lot d'environ 1300m² pour la construction d'une habitation et d'un garage ;
- d'un lot d'environ 800 m² pour la rénovation d'une habitation adjacente et la construction d'un garage ;
- d'une desserte d'environ 400 m² des deux lots.

La Ville de Cambrai a fait une offre basée sur ce projet selon l'évaluation des services fiscaux du 28 mai 2021 qui s'élève à quatre-vingt-sept-mille-cinq-cents (87 500) euros (soit 35€/m2), frais d'acte et de géomètre à la charge de l'acquéreur.

Compte-tenu des éléments énoncés ci-dessus, le conseil municipal, à la majorité, décide :

- de la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section AR numéro 441 pour environ 2500 m2 rue de l'Escaut au prix de quatre-vingt-sept mille-cinq-cents euros (87 500 euros), à la SCI ESCAUT IMMO ou à toute autre entité s'y substituant, frais d'acte et de géomètre à la charge de l'acquéreur ;

- d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et documents s'y rapportant ;

- de prévoir au budget la ligne de recette correspondante.

Votes contre : Mme DESMOULIN M. LEROUGE
 M. DERASSE M. PHILIPPE
 M. MAURICE Mme DESSERY
 Mme BURLET

Abstention : M. MOAMMIN (par procuration)
 M. P.A VILLAIN

VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE AR441 EN PARTIE (170 M2 ENVIRON), RUE DE L'ESCAUT A MONSIEUR LECLAIRE

Mme GAILLARD – Rapporteur

La Ville de Cambrai est propriétaire de la parcelle cadastrée section AR numéro 441, rue de l'Escaut.

Celle-ci lui a été restituée le 28 novembre 2018 par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), suite au transfert du projet de construction du nouveau centre de secours vers un autre site.

En avril 2015, le SDIS, alors propriétaire, a reçu de Monsieur Julien LECLAIRE, propriétaire de l'immeuble sis 29 rue des tanneurs, une demande d'acquisition partielle de la parcelle cadastrée AR441, jouxtant son fond de parcelle, pour en faire un jardin.

Depuis 2017, plusieurs échanges ont eu lieu entre la Ville de Cambrai, devenue propriétaire, et Monsieur LECLAIRE. Un accord sur la surface à acquérir d'environ 170 m2, à confirmer par un document d'arpentage, a été conclu.

En 2018, la Ville a fait une offre s'élevant à dix-huit euros trente-trois (18,33 €) le m2, frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur.

Compte-tenu des éléments énoncés ci-dessus, le conseil municipal, à la majorité, décide :

- de la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section AR numéro 441 pour environ 170 m2 rue de l'Escaut, au prix de trois mille cent seize euros et soixante-dix centimes (3176,70 €) soit dix-huit euros trente-trois (18,33 €) le m2, à Monsieur Julien LECLAIRE, frais d'acte et de géomètre à la charge de l'acquéreur ;

- d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et documents s'y rapportant ;

- de prévoir au budget la ligne de recette correspondante.

Votes contre : Mme DESMOULIN M. LEROUGE
 M. DERASSE M. PHILIPPE
 M. MAURICE Mme DESSERY
 Mme BURLET

ACQUISITION A L'EURO DE LA PARCELLE BE408 AVENUE DU CATEAU EN VUE DE SON INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC

Mme GAILLARD – Rapporteur

Le bâtiment dit PARK SERVICE est appelé à un nouvel avenir : il est vendu par la société PATRICAM au Département pour devenir un centre regroupant plusieurs de ses services.

Ce bâtiment, de forme circulaire, est actuellement totalement enclavé. En effet, le trottoir qui l'entoure est privé pour des raisons historiques et appartient à la société GERPRO.

Afin de régulariser le statut de ce trottoir, la Ville et la société GERPRO ont convenu que la ville rachète à la société GERPRO la parcelle cadastrée section BE n° 408, d'une superficie de 282 m2, au prix de 1 (un) euro ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de l'acquisition par la ville à la société GERPRO, ou à toute autre entité s'y substituant, de la parcelle cadastrée section BE n° 408, d'une superficie de 282 m2, au prix de 1 (un) euro,

- d'inscrire la parcelle cadastrée section BE n° 408 dans le domaine privé de la Ville lors de la réalisation de l'achat,

- d'autoriser M. le Maire à signer tous actes et documents se rapportant à cette opération,

- de prévoir au budget la ligne de dépense correspondante.

DENOMINATION DE LA VOIE D'ACCES DESSERVANT LE « LOTISSEMENT RUE D'AWOINGT » IMPASSE DES CIGOGNES

Mme GAILLARD – Rapporteur

La SARL « 2PG » représentée par Monsieur Gillard a obtenu un permis d'aménager en vue de la création d'un lotissement composé de 8 lots destiné à l'habitat.

L'accès se fait par la rue d'Awoingt, entre le n° 100 et le n° 104.

Il convient de dénommer la voirie de ce lotissement.

Le nom proposé est « Impasse des Cigognes ».

En conséquence, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte de cette nouvelle appellation.

DENOMINATION DE LA VOIE D'ACCES DESSERVANT LE « LOTISSEMENT RUE GAUTHIER » IMPASSE DES AUBEPINES

Mme GAILLARD – Rapporteur

La SARL « 2PG » représentée par Monsieur Gillard a obtenu un permis d'aménager en vue de la création d'un lotissement composé de 6 lots destiné à l'habitat.

L'accès se fait par la rue Gauthier, entre le n° 74 et le n° 78.

Il convient de dénommer la voirie de ce lotissement.

Le nom proposé est « Impasse des Aubépines ».

En conséquence, à l'unanimité, le conseil municipal prend acte de cette nouvelle appellation.

AMENAGEMENT DU PARC URBAIN DU BOIS DES SOURCES CAMBRAI – PROVILLE. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS A LA CAC

Mme GAILLARD – Rapporteur

La ville de Cambrai est propriétaire de terrains forestiers d'environ 22 hectares situés sur la commune de Proville. Ces terrains boisés protègent les zones de captage d'eau potable.

Sur les parcelles cadastrées AD53, AD54, AD56, AD57 et AD61 à Proville, il a été déploré de fortes dégradations sur l'espace boisé, par l'invasion de scolytes, provoquant la disparition de nombreux arbres. De plus les tempêtes de janvier et février 2020 ont décimé bon nombre de végétaux.

Suite à ces évènements, les communes de Cambrai et Proville, avec la CAC, dans le cadre de sa compétence Trame Verte, ont décidé d'élaborer le projet de parc urbain du Terrain des Sources (cf délibération communautaire n° 20201235 du 21 décembre 2020).

Celui-ci sera connecté aux abords de l'Escaut, puis vers le canal de Saint Quentin, avec des aménagements spécifiques sur les domaines publics et privés des deux communes.

La CAC porte le dossier de maîtrise d'ouvrage de cette opération auprès des communes de Cambrai et Proville, qui garderont ensuite la gestion de leurs terrains respectifs.

Ce dossier a déjà fait l'objet de demande de subventions.

En conséquence, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire, à signer une convention de mise à disposition des terrains de la ville à la Communauté d'Agglomération de Cambrai pour la conduite de ce projet.

CAMBRAI « VILLE AMIE DES ENFANTS ». PLAN D' ACTIONS MUNICIPALES 2020/2026 POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Mme WIART – Rapporteur

Après avoir affirmé son intention de devenir Candidate au partenariat avec UNICEF France lors du conseil municipal du 28 septembre 2020, la candidature de la Ville a été acceptée lors de la commission d'attribution du titre du 15 février 2021. La convention de partenariat entre la Ville de Cambrai et l'UNICEF a été officiellement signée le 17 juin 2021, faisant ainsi de Cambrai une « Ville Amie des Enfants ».

Ainsi, la Ville doit adopter le plan d'actions municipales 2021/2026 pour l'enfance et la jeunesse sur lequel elle s'est engagée.

- Engagement 1 : Assurer le bien-être de chaque enfant à travers une dynamique publique locale favorisant et accompagnant son épanouissement, son respect et son individualité.

- Engagement 2 : Affirmer sa volonté de lutter contre l'exclusion, contre toute forme de discrimination et agir en faveur de l'égalité.

- Engagement 3 : Permettre et proposer un parcours éducatif de qualité à tous les enfants et jeunes de son territoire.

- Engagement 4 : Développer, promouvoir, valoriser et prendre en considération la participation et l'engagement de chaque enfant.

- Engagement 5 : Nouer un partenariat avec UNICEF France pour contribuer à sa mission de veille, de sensibilisation et de respect des droits de l'enfant en France et dans le monde.

En conséquence, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le plan d'actions communales 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent protocole d'accord et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE. VERSEMENT SOLDE SUBVENTIONS 2020, PARTICIPATIONS 2020

M. SIMEON – Rapporteur

Le contrat « Enfance et Jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- Contribuant à l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le conseil municipal a décidé de signer le renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse pour la période 2018-2021.

Dans ce cadre, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- du versement du solde des subventions pour l'année 2020 aux structures socio-culturelles de la ville de Cambrai.

- du versement des participations au CCAS pour l'année 2020.

BOURSES INITIATIVES JEUNES**Mme LIENARD – Rapporteur**

A l'unanimité, le conseil municipal décide du versement de quatre bourses dont les montants sont repris dans le tableau ci-dessous :

OBJET DE LA DEMANDE	AVIS DE LA COMMISSION
Demande d'une étudiante à l'École Supérieure d'Art et de Communication de Cambrai qui part 2 mois à Montréal (Canada) dans l'école ILSC Education Group afin de finaliser sa formation.	650€
Demande d'une étudiante cambrésienne en 1 ^{ère} année de BTS Commerce International au lycée Fénelon à Cambrai, et qui part effectuer un stage non rémunéré situé à Séville (Espagne) du 10 Mai au 10 Juillet 2021.	450€
Demande d'une étudiante cambrésienne en 1 ^{ère} année de BTS Commerce International au lycée Fénelon à Cambrai, et qui part effectuer un stage non rémunéré situé à Las Palmas de Gran Canaria (Espagne) du 10 Mai au 10 Juillet 2021.	450€
Demande d'une étudiante en 4 ^{ème} année de DNSEP/Master à l'ESAC, l'École Supérieure d'Art et de Communication de Cambrai qui part effectuer un stage pédagogique intégré à son cursus, à Charleroi (Belgique) du 1 ^{er} Juin au 15 Juillet 2021	400€

APPROBATION DE LA DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N°21-026 DU 29 MARS 2021 CONCERNANT LA VENTE D'UNE PARCELLE CADASTREE ZO93 SISE SUR LE TERRITOIRE DE FONTAINE NOTRE DAME**Mme DEMONTFAUCON – Rapporteur**

Par délibération N° 21-026 du 29 Mars 2021, le conseil d'administration du CCAS a accepté la proposition d'achat de la communauté d'Emmaüs de la parcelle cadastrée ZO 93 située 959 Route Nationale 59400 Fontaine Notre Dame au prix de 11 500 euros.

En conséquence, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la vente de cette parcelle.

APPROBATION DE LA DELIBERATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE N°21-050 DU 31 MAI 2021 CONCERNANT LA VENTE DES PARCELLES CADASTREES ZA205 ET ZB16 SISES SUR LE TERRITOIRE DE SANCOURT**Mme DEMONTFAUCON – Rapporteur**

Par délibération N° 21-050 du 31 Mai 2021, le conseil d'administration du CCAS a accepté la proposition d'achat de Monsieur Armand DESSERTY des parcelles cadastrées ZA 205 et ZB 16 situées sur le territoire de Sancourt au prix de 17 914 euros.

En conséquence, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la vente de ces parcelles.

SOUTIEN A LA PREVENTION DES NOYADES : PROJET « J'APPRENDS A NAGER »**M. F. WIART – Rapporteur**

L'Etat, à travers la ministre déléguée aux sports, Mme Roxana MARACINEANU, et l'Agence Nationale du Sport (ANS), a lancé en avril 2021 un appel à projets visant à améliorer la prévention des noyades.

La Ville de Cambrai souhaite répondre à cet appel à projets s'inscrivant en toute cohérence avec le Contrat de Ville et répondant aux problèmes posés par la crise sanitaire.

Afin de permettre aux enfants n'ayant pas vécu l'apprentissage de la natation de raccrocher le pied à l'étrier pour obtenir le « savoir nager » avant l'entrée en 6ème, des stages d'apprentissage de la natation seront organisés dans le cadre du projet « J'apprends à nager ».

Ces stages concerneront les enfants de 6 à 12 ans résidant prioritairement dans les quatre Quartiers Prioritaires de la Ville et seront organisés dans le cadre du projet « J'apprends à nager », à partir de Juillet 2021 et pendant toute l'année scolaire, aux piscines Liberté et Ondines de Cambrai.

Ces stages gratuits seront constitués de cours d'une heure dispensée à des groupes de dix enfants pendant au minimum dix séances.

La ville sollicite une subvention de 15 000 euros auprès de l'Etat afin de mener à bien cette action.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver cette opération en autorisant Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat et le cas échéant à signer les conventions correspondantes.

DEMANDE DE BOURSES D'AIDE EN FAVEUR DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

M. SIMPERE – Rapporteur

A l'unanimité des votants, le conseil municipal décide le versement d'une bourse d'aide pour participation aux frais de déplacements, d'internat et d'équipement aux sportifs de haut niveau suivants :

- Rodrigue BRENEK : une bourse d'un montant de 2 365,00 euros
- Samir VANDERBREKEN : une bourse d'un montant de 2 365,00 euros
- Thomas WALGRAEF : une bourse d'un montant de 1 045,00 euros
- Axelle WIART : une bourse d'un montant de 1 920,00 euros
- Mickaela LAHLAH: une bourse d'un montant de 2 090,00 euros

Abstention : M. F. WIART

PROJET « C'EST MON PATRIMOINE : LUMIERE SUR ECLIPSE ». DEMANDE DE SUBVENTION DRAC HAUTS-DE-FRANCE

Mme SAYDON – Rapporteur

Suite à l'appel à projets « C'est mon patrimoine » proposé par le Ministère de la Culture, le service Ville d'art et d'histoire engagera en 2021 un projet d'éducation artistique et culturelle sur le centre d'animation Eclipse en lien avec le SEJC.

Le projet vise à permettre à des adolescents de se réapproprier un lieu connu mais transformé. Cette réappropriation est l'occasion de découvrir l'histoire du lieu en remontant à ses origines, comprendre ses transformations au cours du XXème siècle et son identité patrimoniale. Tout au long du projet, les jeunes participants seront au cœur de l'action pour pouvoir ensuite transmettre à leur tour leurs découvertes.

Le public visé est le public adolescent (11-20 ans) qui fréquente le centre d'animation Georges Brassens et le centre social R'Génération en attendant la réouverture du centre d'animation E.C.L.I.P.S.E.

L'État est susceptible de subventionner ces actions. Le concours ainsi attendu serait de l'ordre de 3 500€ pour le Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles et de 3 000€ pour le SGAR Hauts-de-France au titre des crédits politique de la ville pour un budget total de 13 000€.

L'intérêt que présente une telle subvention étant évident, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à en solliciter l'attribution au titre de l'exercice budgétaire 2021.

MUTUALISATION DES POLICES MUNICIPALES DE CAMBRAI ET NEUVILLE-SAINT-REMY. CONVENTION DE COORDINATION

M. ZIEGLER – Rapporteur

Les communes de Cambrai et de Neuville-Saint-Rémy, limitrophes, sont toutes deux dotées d'un service de police municipale, composé pour Cambrai, de quatre agents de police municipale et d'un agent de surveillance de la voie publique, et pour Neuville-Saint-Rémy d'un agent de police municipale.

Afin de mieux répondre aux besoins croissants de la population de ces deux communes en matière de sécurité, de salubrité et de tranquillité publiques, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de la mise en commun des agents de police municipale de Cambrai et Neuville Saint Rémy. Cette mutualisation, basée sur la réciprocité, s'effectuera dans un premier temps, à raison d'une demi-journée par semaine ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de coordination.

MODIFICATION DES TARIFS DE LA PAUSE MERIDIENNE**Mme LABADENS – Rapporteur**

A l'unanimité, le conseil municipal décide des tarifs de la pause méridienne pour les enfants cambrésiens (ces tarifs comprenant la mise en place des animations), à compter du 1^{er} septembre 2021, comme suit :

TARIFS Élémentaire	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS ET PLUS
Tarif 1 taux plein Quotient Familial (QF) de 451 et +	3.40 €	3.05 €	2.70 €
Tarif 2 QF de 351 à 450	2.75 €	2.50 €	2.25 €
Tarif 3 QF de 350 à 306	2.05 €	1.85 €	1.65 €
Tarif 4 QF de 305	0,60 €	0,55 €	0,50 €

TARIFS Maternelle	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS ET PLUS
Tarif 1 taux plein Quotient Familial (QF) de 451 et +	3.10 €	2.80 €	2.50 €
Tarif 2 QF de 351 à 450	2.50 €	2.25 €	2.00 €
Tarif 3 QF de 350 à 306	1.85 €	1.65 €	1.50 €
Tarif 4 QF de 305	0,50 €	0,45 €	0.40 €

L'affectation de 10 % des recettes aux frais liés à la mise en place d'animations, ainsi que les tarifs pour les non cambrésiens et passagers, restent inchangés.

**PERSONNEL COMMUNAL. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE
PERSONNELS ENTRE LA VILLE DE CAMBRAI ET LA CAC : AVENANT**

M. P.A VILLAIN– Rapporteur

Par convention conclue entre la Ville de Cambrai et la communauté d'agglomération de Cambrai pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019, 3 agents municipaux (1 assistant de conservation du patrimoine et 1 adjoint administratif et 1 adjoint technique) ont été mis à la disposition de la CAC au titre de la compétence tourisme exercée par l'EPCI.

Suite à un oubli, cette convention n'a pas été renouvelée en 2020 et la C.A.C. a un indu envers la Ville de Cambrai au titre de la masse salariale des agents maintenus à la disposition de l'EPCI.

En conséquence, le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la signature :

- d'un avenant à la convention permettant le remboursement de la masse salariale correspondante à la Ville de Cambrai pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

- d'un second avenant à la convention pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

PERSONNEL COMMUNAL. CREATION DE POSTES

M. P.A VILLAIN– Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal décide la création de postes pour répondre aux possibilités d'avancements de grade et/ou de promotions internes au titre de l'année 2021 :

Filière Culturelle (catégorie A) :

- 1 poste de Conservateur territorial du patrimoine à temps complet en lieu d'un poste d'Attaché de conservation du patrimoine à temps complet

Filière Culturelle (catégorie B) :

- 1 poste d'Assistant de conservation du patrimoine à temps complet.

Filière Sportive (catégorie B) :

- 1 poste d'Educateur territorial des Activités Physiques et Sportives Principal de 1ère classe à temps complet.

INDEMNITES SINITRES

M. LE MAIRE– Rapporteur

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le tableau des indemnités.

AUCUNE AFFAIRE NE RESTANT A TRAITER LA SÉANCE EST LEVÉE